

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 8 mars 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M <sup>me</sup> Lucie Charbonneau,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M <sup>me</sup> Linda Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucie Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M <sup>me</sup> Danielle Leblanc,	commissaire
M <sup>me</sup> Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale par intérim et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présentes. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5386/SSGC)**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2016.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5387/SSGC)**

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2016.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5388/SSGC)**

M. Robert Fugère, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Calendrier de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) version électronique;
9. Demande de financement supplémentaire - plan quinquennal des immobilisations (PQI 2014-2024);
10. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école;  
PAUSE
11. Retour sur la consultation du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2016-2017;
12. Désignation du responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) de la CSRDN;
13. Désignation d'un représentant de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au conseil d'administration d'Abrinord;
14. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
15. Questions diverses;
  - 15.1 Excédents budgétaires;
  - 15.2 Plénier sur les programmes régionaux et les profils de compétences;
16. Information du comité de parents;
17. Information de la vice-présidence;
18. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
19. Information de la direction générale;
20. Tour de table - partage d'information;
21. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

**CALENDRIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) VERSION ÉLECTRONIQUE (R-5389/SSGC)**

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier de la CSRDN est accessible sur le site Internet de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des parents peuvent avoir accès à un ordinateur;

**CONSIDÉRANT QUE** les parents reçoivent une version papier d'un calendrier scolaire spécifique de l'école fréquentée par leur enfant, dans lequel les parents trouvent les dates importantes relatives à l'année scolaire de leur enfant;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats du sondage de satisfaction du calendrier auprès des utilisateurs ne démontrent pas clairement l'indispensabilité du format imprimé du calendrier de la CSRDN;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications en tout temps peuvent s'effectuer sur la version numérique du calendrier;

**CONSIDÉRANT QUE** la conscience environnementale préconise l'absence du papier et que la CSRDN imprime 21 000 exemplaires dudit calendrier;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes dédiées aux frais d'impression pourront être redirigées vers les écoles;

**CONSIDÉRANT** toutefois qu'une infime partie de la clientèle de la CSRDN n'a pas accès à l'Internet à la maison;

**CONSIDÉRANT QU'**il est, dans les circonstances, de mise de faire imprimer un nombre suffisant de calendriers de façon à pouvoir répondre aux besoins de la clientèle plus haut mentionnée;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire, de produire une version électronique du calendrier CSRDN et de le rendre disponible aux parents et à la population sur le site Internet de la CSRDN et de mandater le Service du secrétariat général et des communications pour faire imprimer un nombre suffisant de calendriers de façon à pouvoir répondre aux besoins de la clientèle de la CSRDN qui n'a pas accès à l'Internet à la maison et d'assurer la distribution via les écoles concernées en fonction des besoins signalés par ces dernières.

Adopté

#### **DEMANDE DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE - PLAN QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS (PQI 2014-2024) (R-5390/SRM)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a dépassement de coût de l'ordre de 3 700 000 \$ lié aux conditions du terrain sur le budget total de construction alloué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), soit 9 155 780 \$;

**CONSIDÉRANT** le manque de financement de l'ordre de 1 600 000 \$ visé par une indexation non intégrée comparativement aux projets de Saint-Janvier et de Saint-Hippolyte;

**CONSIDÉRANT** que la majorité de ce dépassement est concernée par les conditions de terrain cédé par la Municipalité de Saint-Colomban, soit entre autres la présence de roc, l'absence de réseau d'aqueduc et l'absence d'égout nécessitant un important système d'épuration;

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire :

De présenter une demande de financement additionnel de 5 300 000 \$ en deux volets : surcoût lié au terrain et surcoût lié à une indexation pour la construction de l'école primaire à Saint-Colomban au MELS, et ce, dans le cadre du plan quinquennal des immobilisations (PQI 2014-2024).

D'autoriser la directrice générale à signer tout document s'y rapportant.

Adopté

#### **AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLE**

Ce point est reporté.

#### **RETOUR SUR LA CONSULTATION DU CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE 2016-2017 (R-5391/SRÉ)**

**CONSIDÉRANT** la politique relative aux services de garde en milieu scolaire qui a été effectuée au printemps 2011 (politique 3203);

**CONSIDÉRANT QU'**il est de mise de faire une révision annuelle du cadre organisationnel afin de le mettre à jour en fonction des constats effectués au cours de l'année;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, d'adopter le cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2016-2017, le tout tel qu'il apparaît plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2015-2016-20**.

Adopté

**DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RORC) DE LA CSRDN (R-5392/DG)**

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, nous avons une obligation légale de nommer un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

CONSIDÉRANT QUE l'article 21.0.2 de la Loi sur les contrats précise que les fonctions qui sont dévolues au RORC, sont les suivantes :

- Veiller à l'application des règles contractuelles prévues par la Loi et par ses règlements, ses politiques et ses directives;
- conseiller le dirigeant de l'organisme et formuler des recommandations ou des avis sur leur application;
- veiller à la mise en place de mesures au sein de l'organisme afin de voir à l'intégrité des processus internes;
- s'assurer de la qualité du personnel qui exerce les activités contractuelles;
- exercer toute autre fonction que le dirigeant peut pour voir à l'observation des règles contractuelles;

CONSIDÉRANT l'adoption de la LCGE (Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État), en plus des responsabilités découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), le RORC a comme responsabilité de conseiller et de s'assurer du respect des dispositions de la LCGE par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le départ de M. Stéphane Froment ancien RORC de la CSRDN;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, de désigner M<sup>e</sup> Antoine Trahan, à titre de RORC provisoire de la CSRDN.

Adopté

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ABRINORD (R-5393/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord est représentée au conseil d'administration d'Abrinord depuis 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la commission scolaire est essentiel et permet de mettre en place des projets concrets, initiés par les acteurs de l'eau et qui ont des répercussions bénéfiques directes dans le milieu;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, de nommer M. Serge Forget pour représenter la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au conseil d'administration d'Abrinord et M. Jean-Pierre Joubert comme substitut.

Adopté

**SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Excédents budgétaires. Ce point est apporté par M<sup>me</sup> Danielle Leblanc.
- Plénier sur les programmes régionaux et les profils de compétences. Ce point est apporté par M<sup>me</sup> Danielle Leblanc.

**INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS**

**INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE**

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5394/SSGC)

M. Éric Filiatrault, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire